



Barème d'honoraires Agence MonBien

Barème d'honoraires TRANSACTION (TVA incluse 20%).

Jusqu'à 99 999€	Forfait 10 000€ TTC
De 100 000€ à 129 999€	9.5% TTC du prix de vente
De 130 000€ à 169 000€	9% TTC du prix de vente
De 170 000€ à 199 999€	8% TTC du prix de vente
De 200 000€ à 249 999€	7% TTC du prix de vente
De 250 000€ à 299 999€	6.5% TTC du prix de vente
De 300 000€ et +	5.5% TTC du prix de vente

➤ Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire stipulée au mandat de vente. Conformément à l'article 6 de la loi « HOGUET » (loi n°70-9 du 2 janvier 1970) les honoraires ne sont dues qu'à la réalisation de la vente.

Barème d'honoraires LOCATION (TVA incluse 20%).

A la charge du **Bailleur et du Locataire**

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail (en zone très tendue : Prix du mètre carré de surface habitable) zone tendue : 10€/m ² TTC* zone non tendue : 8€/m ² TTC*	12€/m ² TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3€/m ² TTC

Gestion Locative : à la charge du **Bailleur**

Gestion administrative, Financière et Technique	5% HT du loyer annuel CC
Garantie des loyers impayés	2,9% TTC du loyer annuel CC